

**VERGNET tire une troisième tranche de 400 OCA sur la ligne de financement consentie par Park Capital**

*Ormes, le 12 mai 2021*

VERGNET annonce le tirage d’une troisième tranche de 400 obligations convertibles en actions (les « **OCA**») représentant un montant de 1 M€ sur la ligne de financement consentie par Park Capital et numérotées 801 à 1 200.

Ce tirage s’inscrit dans le cadre du contrat d’émission conclu en date du 25 février 2021 avec Park Capital, relatif à un financement en fonds propres sous la forme d'une émission d’obligations convertibles en actions de la Société intégralement réservée à Park Capital, société́ d’investissement spécialisée dans la fourniture de financements flexibles liés au capital (le « **Contrat d’Emission** »).

Cette opération avait été décidée par le Conseil d’administration de la Société, agissant sur délégation consentie par l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2020 dans sa huitième résolution autorisant l’émission d’actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société réservée à des catégories de personnes.

Les modalités de ce financement sont décrites dans un communiqué de presse publié par la Société sur son site internet en date du 25 février 2021.

La Société́ tient sur son site internet un tableau de suivi des OCA et du nombre d’actions de Vergnet en circulation (cf. rubrique « Investisseurs »).

Au 12 mai 2021, 1 778 540 actions nouvelles ont été́ créées par conversion de 380 OCA portant le nombre total d’actions en circulation à68 188 308 actions à la date du présent communiqué de presse.

Le tirage de cette troisième tranche d’un million d’euros (1.000.000 €) de valeur nominale a été décidé par le Président Directeur Général sur délégation du Conseil d’administration qui s’est tenu le 30 mars 2021.

A titre indicatif, l’incidence théorique de l’émission de cette troisième tranche d’OCA est présentée dans les tableaux ci-dessous en application des formules de conversion des OCA telles que décrites dans le Contrat d’Emission et sur la base d’un prix de référence théorique de 0,37 euro[[1]](#footnote-2).

*Incidence théorique sur la participation de l’actionnaire*

|  |  |
| --- | --- |
| **En %** | **Participation de l'actionnaire en %** |
| Avant émission des actions nouvelles résultant de la conversion des OCA émises au titre de la troisième tranche d’OCA | 1,00% |
| Après émission de 2 819 125 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA émises au titre de la troisième tranche d’OCA | 0,96% |

*Incidence théorique sur les capitaux propres*

|  |  |
| --- | --- |
| **En euros et par actions** | **Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019** |
| Avant émission des actions nouvelles résultant de la conversion des OCA émises au titre de la troisième tranche d’OCA | 0,075 € |
| Après émission de 2 819 125 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA émises au titre de la troisième tranche d’OCA | 0,072 €  |

## Principaux facteurs de risques liés à l’Opération

Les principaux risques liés l’Opération sont notamment les suivants :

1. L’Opération pourrait avoir un effet dilutif plus ou moins important en fonction du niveau de tirage du financement, au fur et à mesure de la conversion des OCA par Park Capital. L’impact potentiel de l’Opération sur la participation des actionnaires et sur leur quote-part de capitaux propres est décrit ci-dessus.
2. L’Opération pourrait avoir un impact sur le niveau de volatilité et de liquidité des actions de la Société qui pourrait varier de manière significative.
3. L’Opération pourrait avoir un impact sur le cours de bourse lors de la cession sur le marché d'actions résultant de la conversion des OCA par Park Capital.
4. Les tirages sont subordonnés à la réalisation de certaines conditions suspensives dont le défaut de réalisation ne permettrait pas à la Société d’effectuer ces tirages.
5. Une indemnité est susceptible d’être payée au porteur d’OCA dans l’hypothèse où ce dernier ne serait pas en mesure de les convertir en raison d’un prix de conversion théorique inférieur à la valeur nominale des actions.

Le Rapport Financier Annuel 2020 (disponible sur le site Internet de la Société) décrit les principaux risques relatifs à la Société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

**À propos de Vergnet SA**

Le Groupe Vergnet est le spécialiste de la production d’énergies renouvelables : éolien, solaire, hybride. Fort de technologies uniques, le Groupe a développé l’Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d’énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés.

Le Groupe a installé plus de 900 éoliennes et 365 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 40 pays et regroupe 130 collaborateurs en 10 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007.

**Contacts**

**Groupe Vergnet** **Actifin**

Président Relations Analystes/ Investisseurs

Patrick Werner Ghislaine Gasparetto

Tél : 02 38 52 59 98 Tél : 01 56 88 11 11

p.werner@vergnet.fr ggasparetto@actifin.fr

1. Cours de clôture du 11 mai 2021 [↑](#footnote-ref-2)